

Publiée le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021
02 AVR. 2021
Présents : 34 DELIBERATION N° : 14362
Représentés : 5
Absents : DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER
Pour : 39 SERVICE : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
Contre : DURABLES
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : CECILE BURLET

**APPROBATION DE L'ADHESION DU SIEGRA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA REGION D'ARPAJON) AU SMOYS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS),

VU la délibération n° 2021/05 du comité syndical du SMOYS du 10 février 2021 approuvant à l'unanimité l'adhésion du SIEGRA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de la Région d'Arpajon) au SMOYS,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion du SIEGRA au SMOYS,

VU l'avis favorable de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 18 mars 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion au SMOYS du SIEGRA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de la Région d'Arpajon) pour le compte de ses 13 communes membres (Arpajon, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Breuillet, Bruyères le Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Leudeville, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon et Saint-Yon).

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 31/03/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOU, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance